

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2829

21 novembre 2012

SOMMAIRE

Actrium S.à r.l.	135763	Sogedelices S.A.	135765
Adclar Holding S.A.	135760	Solorun	135760
Archipel Compagnie	135753	Solyx Finances	135763
Constellation Software Luxembourg	135755	Soparlux International S.A.	135755
Deltagamma S.à.r.l.	135750	Sopra Banking Software Luxembourg ..	135763
Dorna-SBK Holdings S.à r.l.	135770	SOSPC S.à r.l.	135763
Financière Berlaimont S.à r.l.	135791	SSC	135765
First & Business Lounges S.A.	135778	Statera Management S.A.	135766
General Soft S.A.	135785	Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxem- bourg) S.A.	135767
G.F.I. Gesellschaft für International Immo- bilien Investition	135754	Symbihome	135760
Granilo Holding B.V.	135758	TA EU Acquisitions II S.à r.l.	135785
G.W. Service GmbH	135791	TA EU Acquisitions S.à r.l.	135785
Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l.	135782	TA EU Luxembourg III S.à r.l.	135789
Logica Holdings Luxfour S.à r.l.	135786	TA EU Luxembourg II S.à r.l.	135786
Losena S.A. SPF	135767	TA EU Luxembourg S.à r.l.	135789
Mak-System S.A.	135785	Takajo	135789
River & Impact S.à r.l.	135746	Talia Investments S.A.	135790
Sales Integration S.à r.l.	135753	T.A.N. International S.A.	135778
SB Investment S.à r.l.	135753	TCL Finance Luxembourg Sàrl	135790
Second Euro Industrial Dombasse S.à r.l.	135748	Techlink S.A.	135792
Second Euro Industrial Finance S.à r.l. ..	135779	Timberland Capital S.A.	135779
Second Euro Industrial Unna S.à r.l.	135750	Todi Bro. S.A.	135781
Security Investment S.A.	135754	Top Gérances S.à.r.l.	135790
Shiatsu-Ki S.à r.l.	135754	Topstory Finance S.A. - SPF	135791
Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l.	135760	Transocean Drilling Offshore S.à r.l.	135781
Skyscraper S.à r.l.	135754	Urban&Civic Holdings SA	135790
SMT Real Estate S.A.	135760	Value Chain Management S.à r.l.	135782
		Wishbone S.à r.l.	135753
		Woolgate Exchange S.A.	135789

River & Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.123.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty first day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. the company "IMP Holdings G.P.", a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4478021, and

2. the company "River Holdings G.P.", a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4478014,

both represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "River & Impact S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg section B 150123, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 9, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 125 of January 21, 2010 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on August 21, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2385 of November 6, 2010.

II.- That the capital of the private limited company "River & Impact S.à.r.l.", pre-named, presently amounts to four hundred ninety eight thousand three hundred sixteen Euro and forty four Cent (EUR 498,316.44) represented by forty nine million eight hundred sixty one thousand six hundred forty four (49.861.644) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company "River & Impact S.à.r.l." and that they have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The sole shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The sole shareholders decide to appoint the private limited company "I.L.L. Services S.à.r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The sole shareholders give discharge to the A manager, Mr. Jeffrey Porter FITTS, and to the B manager, Mr. Philippe TOUSSAINT, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. la société "IMP Holdings G.P.", un "general partnership", constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 4478021, et

2. la société "River Holdings G.P.", un "general partnership", constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 4478014,

toutes deux représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "River & Impact S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 150123, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 125 du 21 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2385 du 6 novembre 2010.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LB IMP S.à r.l.", pré-nommée, s'élève actuellement à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent seize Euros et quarante-quatre Cents (EUR 498.316,44) représenté par quarante-neuf millions huit cent trente-et-un mille six cent quarante-quatre (49.831.644) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "River & Impact S.à r.l." et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

Les associées donnent décharge au gérant A, Monsieur Jeffrey Porter FITTS, et au gérant B, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2012. Relation GRE/2012/3529. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141078/108.

(120185717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.136.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Second Euro Industrial Properties, a private limited company having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 96046,

represented by Mr Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(I) The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) The appearing party, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw up what follows:

The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg number B 97136, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 20th of November 2003, published in the Mémorial C number 1327 of the 12th of December 2003 (the "Company").

(III) The appearing party recognizes to have full knowledge of the decisions to be taken on basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation.
2. Appointment of 3 new managers.
3. Reorganization of the powers of signature of the managers.

(IV) That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 12. (Last paragraph).** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional managers of the Company for an undetermined period with effect on January 1, 2012:

- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, born in Amersfoort (South Africa), on the 20th of November 1970, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mr Lee HAUSMAN, born in Seoul (South Korea), on the 28th of August 1978, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mrs Cherine ABOULZELOF, born in Beirut (Lebanon), on the 31st of October 1971, residing professionally at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

Third resolution

The sole shareholder decides to reorganize the powers of signature of the managers of the company as follows.

A Managers:

Mr Olivier DORIER and Mr Hermann SCHOMMARZ;

B Managers:

Mr Justin CHUTER, Mr Lee HAUSMAN and Mrs Cherine ABOULZELOF.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day name at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Second Euro Industrial Properties, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 96046,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(I) La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Second Euro Industrial Dombasse S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 97136, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1327 du 12 décembre 2003 (la "Société").

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.
2. Nomination de 3 nouveaux gérants.
3. Réorganisation des pouvoirs de signature des gérants.

(IV) Que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12. (dernier alinéa).** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme gérants supplémentaires de la société pour une période indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2012:

- Monsieur Hermann-Günter Schommarz, né à Amersfoort (Afrique du Sud), le 20 novembre 1970, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Monsieur Lee HAUSMAN, né à Seoul (Corée du Sud), le 28 août 1978, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Madame Cherine ABOULZELOF, née à Beyrouth (Liban), le 31 octobre 1971, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni.

Troisième résolution

L'associée unique décide de réorganiser les pouvoirs de signature des gérants de la société comme suit:

Gérants A:

Monsieur Olivier DORIER et Monsieur Hermann SCHOMMARZ;

Gérants B:

Monsieur Justin CHUTER, Monsieur Lee HAUSMAN et Madame Cherine ABOULZELOF.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2012. Relation GRE/2012/3615. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138878/111.

(120182845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Deltagamma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.820.

Résolution 1.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société DELTAGAMMA Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société DELTAGAMMA Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société DELTAGAMMA Sàrl.

Résolution 2.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140764/22.

(120185670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.400.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Second Euro Industrial Properties, a private limited company having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 96046,

represented by Mr Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(I) The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) The appearing party, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw up what follows:

The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company Second Euro Industrial Unna S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg number B 105400, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 22nd of December 2004, published in the Mémorial C number 368 of the 22nd April 2005 (the "Company"), and which bylaws have been amended by deeds of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg:

- on the 19th of October 2007, published in the Mémorial C number 2801 of the 4th of December 2007;

- on the 30th of October 2007, published in the Mémorial C number 3012 of the 28th of December 2007.

(III) The appearing party recognizes to have full knowledge of the decisions to be taken on basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation.
2. Appointment of 3 new managers.
3. Reorganization of the powers of signature of the managers.

(IV) That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 12. (Last paragraph).** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional managers of the Company for an undetermined period with effect on January 1, 2012:

- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, born in Amersfoort (South Africa), on the 20th of November 1970, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Mr Lee HAUSMAN, born in Seoul (South Korea), on the 28th of August 1978, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Mrs Cherine ABOULZELOF, born in Beirut (Lebanon), on the 31st of October 1971, residing professionally at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

Third resolution

The sole shareholder decides to reorganize the powers of signature of the managers of the company as follows.

A Managers:

Mr Olivier DORIER and Mr Hermann SCHOMMARZ;

B Managers:

Mr Justin CHUTER, Mr Lee HAUSMAN and Mrs Cherine ABOULZELOF.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day name at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Second Euro Industrial Properties, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 96046,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(I) La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Second Euro Industrial Unna S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 105400, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 368 du 22 avril 2005 (la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2801 du 4 décembre 2007;
- en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 3012 du 28 décembre 2007.

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.
2. Nomination de 3 nouveaux gérants.
3. Réorganisation des pouvoirs de signature des gérants.

(IV) Que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12. (Dernier alinéa).** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme gérants supplémentaires de la société pour une période indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2012:

- Monsieur Hermann-Günter Schommarz, né à Amersfoort (Afrique du Sud), le 20 novembre 1970, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Monsieur Lee HAUSMAN, né à Seoul (Corée du Sud), le 28 août 1978, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Madame Cherine ABoulzeLOF, née à Beyrouth (Liban), le 31 octobre 1971, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni.

Troisième résolution

L'associée unique décide de réorganiser les pouvoirs de signature des gérants de la société comme suit:

Gérants A:

Monsieur Olivier DORIER et Monsieur Hermann SCHOMMARZ;

Gérants B:

Monsieur Justin CHUTER, Monsieur Lee HAUSMAN et Madame Cherine ABoulzeLOF.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2012. Relation GRE/2012/3614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138883/117.

(120182867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Sales Integration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 171.458.

—
Extrait du Procès-Verbal de la résolution extraordinaire de l'associé de SALES INTEGRATION SàRL tenue au siège social le 18 octobre 2012

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège de la société de L-3835 Schifflange 39, route d'Esch à L-3871 Schifflange 13, rue de la Paix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012138895/15.

(120183398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

SB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 124.364.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138897/9.

(120183593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Archipel Cie, Archipel Compagnie, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.276.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ARCHIPEL COMPAGNIE, en abrégé ARCHIPEL CIE, avec le siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 8 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012140501/21.

(120184573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Wishbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.600.

—
Résolution 1.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de part datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Wishbone SàRL à Stichting Administratiekantoor DUAD.

135754

Résolution 2.

Changement d'administrateur/Gérant

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan van Leuvenheim en tant que gérant unique avec effet immédiat;
Est confirmé les nominations de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveaux gérants, les deux avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Résolution 3.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1er septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012141230/22.

(120185666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Security Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.392.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY INVESTMENT S.A.
Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012138900/12.

(120183179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Shiatsu-Ki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 28, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 145.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138902/10.

(120183236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.543.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10.2012.

Pour: SKYSCRAPER S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2012138904/13.

(120182812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

G.F.I. Gesellschaft für International Immobilien Investition, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.714.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

la dissolution et la liquidation de la société G.F.I. Gesellschaft für International Immobilien Investition, dont le siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 novembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme
Maître Geoffrey PARIS
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139068/19.

(120183498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Soparlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.354.

—
EXTRAIT

il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 7 août 2012 que Monsieur Jean-Michel DESPAUX, administrateur de la Société, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138911/12.

(120183321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.724.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

—
In the year two thousand and twelve on the twenty-eight day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 16 May 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 6 July 2012, number 1707,

here represented by Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2012.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-five thousand US dollars (USD 55,000.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred and sixty-nine thousand US

dollars (USD 1,669,000.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) MRPS up to an amount of one million seven hundred and twenty-four thousand US dollars (USD 1,724,000.-) by the issue of fifty-five thousand (55,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, pre-named, declares to subscribe for fifty-five thousand (55,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of claims of the subscriber against the Company in the total amount of five million and five hundred thousand US dollars (USD 5,500,000).

The total contribution of five million and five hundred thousand US dollars (USD 5,500,000) will be allocated as follows:

- fifty-five thousand US dollars (USD 55,000) will be allocated to the share capital of the Company;
- five million four hundred and thirty-nine thousand five hundred US dollars (USD 5,439,500) will be allocated to the MRPS premium account of the Company; and
- five thousand and five hundred US dollars (USD 5,500) will be allocated to the legal reserve of the Company.

The existence, value and transferability of the contributed claims have been proved.

Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million seven hundred and twenty-four thousand US dollars (USD 1,724,000.-), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and one million seven hundred and five thousand (1,705,000) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweölf, den achtundzwanzigsten September.

erschien vor uns, Maître Blanche Moutrier, Notar mit Sitz in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg, als Vertreter von Maître Francis Kessler, Notar mit Sitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, welcher Depositar gegenwärtig aufgenommener Urkunde bleibt:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150.631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxembourg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d' Esch, L-1471 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx am 16. Mai 2012 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 6 Juli 2012 unter der Nummer 1707 veröffentlicht wurde.

hier rechtmäßig vertreten durch Fanny Kindler, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 26 September 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die/ den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von fünfundfünfzigtausend US Dollar (USD 55.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit einer Million sechshundertneunundsechzigtausend US Dollar (USD 1.669.000,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und einer Million sechshundertfünfzigtausend (1.650.000) MRPS auf eine Million siebenhundertundvierundzwanzigtausend US Dollar (USD 1.724.000,-) durch die Ausgabe von fünfundfünfzigtausend (55.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, fünfundfünfzigtausend (55.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Sacheinlage bestehend aus Forderungen der Zeichnenden gegen die Gesellschaft im Wert von fünf Millionen fünfhunderttausend US Dollar (USD 5.500.000,-).

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von fünf Millionen fünfhunderttausend US Dollar (USD 5.500.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) fünfundfünfzigtausend US Dollar (USD 55.000,-) werden dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt.
- (ii) fünf Millionen vierhundertneununddreißigtausendfünfhundert US Dollar (USD 5.439.500,-) wird als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind zugeteilt; und
- (iii) fünftausendfünfhundert US Dollar (USD 5.500,-) wird den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft zugeteilt.

Das Bestehen und der wirtschaftliche Wert sowie die Übertragbarkeit der eingebrachten Forderung wurden dargelegt.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million siebenhundertundvierundzwanzigtausend US Dollar (USD 1.724.000,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und einer Million siebenhundertundfünftausend (1.705.000) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen."

Dritter Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten, Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise dreitausendfünfhundert Euro (EUR 3.500,-).

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde, in Esch/Alzette unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Kindler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140022/140.

(120184785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

"Sanycove Corporation N.V.", a company incorporated and existing under the laws of Netherlands Antilles, having its statutory seat and registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curacao, the Netherlands Antilles and registered with the Trade Register kept by the Chamber of Commerce and Industries in Curacao under number 52067, being the sole shareholder of GRANILO HOLDING B.V. with registered office at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam and its effective and management place at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The transfer of the effective and management place of the Company has been enacted pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, Civil Law Notary residing in Luxembourg, on 25 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1599 on 23 August 2006, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 116802.

Here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given privately on 11 October 2012.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

First resolution

The sole member decides to transfer the administrative and actual effective management seat of the Company from its current location at 9, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and to set it at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the third paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation both in the English and German versions so that as from now on it will read as follows:

English version

" **Art. 1.** [...]

3. Its administrative and actual effective management seat is situated in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and its registered office is situated in Amsterdam, The Netherlands. The Company may set-up branches and sub-offices elsewhere."

German version

„3. Ihr Verwaltungssitz und der aktuelle Sitz der Geschäftsleitung befinden sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und ihr Gesellschaftssitz befindet sich in Amsterdam, den Niederlanden. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen und Büros an allen anderen Orten gründen."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred Euro (EUR 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

"Sanycove Corporation N.V.", une société dûment constituée et régie par les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège statutaire à Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curacao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée au Registre tenu par la Chamber of Commerce and Industries de Curacao sous le numéro 52067, en tant qu'associé unique de GRANILO HOLDING B.V. ayant son siège social à Rokin 55, 1012 KK Amsterdamolder et son administration centrale au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le transfert de l'administration centrale de la société a été acté suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Luxembourg le 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1599 du 23 août 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 116802,

Ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 11 octobre 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer l'administration centrale de la société de son adresse actuelle au 9, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg pour l'établir au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de procéder à la modification du troisième paragraphe de l'article premier des statuts, à la fois dans la version anglaise et dans la version allemande des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise"

Art. 1. [...]

3. Its administrative and actual effective management seat is situated in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and its registered office is situated in Amsterdam, The Netherlands. The Company may set-up branches and sub-offices elsewhere."

Version allemande

„3. Ihr Verwaltungssitz und der aktuelle Sitz der Geschäftsleitung befinden sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und ihr Gesellschaftssitz befindet sich in Amsterdam, den Niederlanden. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen und Büros an allen anderen Orten gründen."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49328. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140862/96.

(120185761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

SMT Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.087.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 octobre 2012

Résolution unique

L'assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire, avec effet immédiat:

- Madame Ludmila Enilina, née le 11 octobre 1966 à Meyrin (Suisse), domiciliée 16, rue des Bugnons, CH-1217 Meyrin
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012138905/14.

(120182968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Solorun, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 116.767.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012138908/11.

(120183045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

**Symbihome, Société Anonyme,
(anc. Adclar Holding S.A.).**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 octobre 2012.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2012138919/14.

(120182921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.938.

In the year two thousand and twelve.

On the eleventh day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Special Value Continuation Partners LP, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware (United States of America), registered with the Division of Corporation of Delaware (United States of America), with number 4179767,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 116938, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and now residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 26, 2006, published in the Mémorial C number 1524 of August 9, 2006, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on April 19, 2012, published in the Mémorial C number 1700 of July 5, 2012,

and the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one hundred and thirty five thousand Euro (EUR 135,000.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred forty seven thousand and five hundred Euro (EUR 147,500.-) by the issue of five thousand and four hundred (5,400) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

There now appeared the company Special Value Continuation Partners LP, pre-named, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares subscribing the five thousand and four hundred (5,400) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each and paying said shares fully by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company to the latter, amounting to one hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 170,000.-) equivalent to one hundred thirty five thousand and one Euro (EUR 135,001.-); one hundred and thirty five thousand Euro (EUR 135,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one Euro (EUR 1.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at one hundred forty seven thousand and five hundred Euro (EUR 147,500.-) represented by five thousand and nine hundred (5,900) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le onze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Special Value Continuation Partners LP, avec siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du "Division of Corporation" du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro 4179767,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116938, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mai, 2006, publié au Mémorial C numéro 1524 du 9 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1700 du 5 juillet 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-cinq mille Euros (EUR 135.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent quarante-sept mille cinq cents Euros (EUR 147.500,-) par l'émission de cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenue la société Special Value Continuation Partners LP, prénommée, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing-privé, qui déclare souscrire les cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société à cette dernière, d'un montant de cent soixante-dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 170.000,-) équivalent à cent trente-cinq mille un Euros (EUR 135.001,-); cent trente-cinq mille Euros (EUR 135.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et un Euro (EUR 1,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent quarante-sept mille cinq cents Euros (EUR 147.500,-) représenté par cinq mille neuf cents (5.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille quatre cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Référence de publication: 2012139774/116.

(120183877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Sopra Banking Software, Sopra Banking Software Luxembourg, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Sopra Banking Software PSF.
Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 38.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2012138912/11.
(120182992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Solyx Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012138910/9.
(120182926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

SOSPC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 147, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 152.515.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012138913/10.
(120182995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Actrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck.
R.C.S. Luxembourg B 172.357.

STATUTS

L'an deux mille douze,
Le dix-sept octobre,
Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«DASYLOAN INVESTISSEMENTS S.à r.l.», société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone industrielle du Schéleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 171.561,

représentée par son gérant, à savoir Monsieur Daniel LEMOINE, employé privé, demeurant à B-6700 Freyrange, 9, rue A. Gillen.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde entier:

- L'audit, l'analyse, l'expertise et les conseils relatifs aux performances énergétiques d'installations industrielles ou privées;
- L'analyse, l'expertise et les conseils destinés à l'amélioration des performances de gestion d'entreprises;
- Les mesures et contrôles destinés à améliorer les performances d'une entreprise;
- Le conseil et les expertises techniques;
- L'assistance de mise en œuvre des améliorations de process, de management et des méthodes;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités;
- Toutes activités de formation.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en vente de tous produits, de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participation sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoise ou étrangères ainsi que toutes les opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer le développement.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ACTRIUM S.à r.l.», société à responsabilité limitée

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, à savoir la société «DASYLOAN INVESTISSEMENTS S.à r.l.», prénommée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décisions de l'associée unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel LEMOINE, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3.- Le siège social de la société est établi à L-3225 Bettembourg, Zone industrielle du Schéleck.

Fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Lemoine, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2012. Relation: LAC / 2012 / 49676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141314/98.

(120187347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

SSC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138915/10.

(120183283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Sogedelices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.097.

L'an deux mil douze, le dix-sept octobre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOGEDELICES», avec siège social à L-9643 Crendal, Maison 14, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 01 décembre 2011 numéro 2946, statuts non modifiés à ce jour.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 164.097.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PIERLOT, demeurant à B-6600 Bastogne, Foy 42, qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Madame Sandrine LEFAIT, demeurant à B-6600 Bastogne, Foy 42

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. transfert du siège social de Crendal à Luxembourg

2. Démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes

3. Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Crendal à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, et par conséquent l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate la démission de Madame Eveline CHAPELLE de son poste d'administrateur et celle de Monsieur Jean-Luc CHEVIGNE de son poste de commissaire aux comptes et elle leur accorde décharge pour leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Jean-Luc CHEVIGNE, salarié, né à Bastogne le 03 juillet 1967 et demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, Sibret (Belgique), rue du Centre, n° 55, comme troisième administrateur de la société.

Elle nomme également la société à responsabilité limitée KOHNEN & Associés S.à.R.L. 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114 190, commissaire aux comptes.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 745.- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Référence de publication: 2012138907/58.

(120183210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Statera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 95.196.

Je soussigné, Joseph Delrée, gérant de la société INNOVATRUST SARL (anciennement COFICOM EXPERTISE SARL), Expert Comptable,

agissant en tant que commissaire aux comptes de la société Statera management SA enregistrée au RCS sous le numéro B 95196, sise au 2A route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux,

annonce par la présente la démission du poste de commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.

Clervaux, le 23 octobre 2012.

Innovatrust Sàrl
Expert Comptable
Joseph Delrée
Gérant

Référence de publication: 2012138916/17.

(120183361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Losena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.766.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de LOSENA S.A. SPF, tenue extraordinairement le 25 octobre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée décide de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Estelle Matera, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

- suite à la décision du Conseil d'Administration du 05/03/2012, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann en remplacement de Mademoiselle Andreea Antonescu, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Monsieur Nicolas Hamel (également Président du Conseil d'Administration), Monsieur Didier Schönberger et Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012140238/23.

(120185171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 22.765.

In the year two thousand twelve, on the sixteenth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SUMITOMO MITSUI TRUST BANK (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated on 22 April 1985 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22765. The articles of incorporation of the Bank (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), on 8 June 1985 and were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 15, 2012, which was published in the Mémorial C No. 727 of March 20, 2012.

The meeting was declared open and was presided by Mr Natsuhiko OKUMURA, Managing Director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed Mr Takashi NISHINO, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr Thierry KOCH, Bank employee, residing professionally in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office to the Commune of Hesperange at L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen becoming effective on October 29, 2012 and amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.

2) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office from Luxembourg to the Commune of Hesperange at L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen becoming effective on October 29, 2012.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

"Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the Commune of Hesperange from 29 October 2012 and formerly in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Commune of Hesperange by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors."

Article 20, first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 20. Annual General Meeting. (First paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held at 10 a.m. on the 27th March of each year at the registered office of the Company or such other place as may be specified in the notice.""

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SUMITOMO MITSUI TRUST BANK (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 22 avril 1985 et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 22.765. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 8 juin 1985 et ont été modifiées en dernier lieu par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C n° 727 du 20 mars 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Natsuhiko OKUMURA, Managing Director, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Takashi NISHINO, Employé de banque, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur secrétaire Monsieur Thierry KOCH, Employé de banque, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social dans la Commune de Hespérange à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen avec effet au 29 octobre 2012 et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, [chaque fois à l'unanimité des voix,] les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social dans la Commune de Hespérange à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen avec effet au 29 octobre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Hespérange à partir du 29 octobre 2012. Il se trouvait dans la commune de Luxembourg avant le 29 octobre 2012.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Hespérange par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.»

L'article 20, premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:"

"Art. 20. Assemblée Générale Annuelle (premier alinéa). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à 10 heures le 27 mars de chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. OLUMURA, T. NISHINO, T. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49397. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012139822/142.

(120184381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Dorna-SBK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.224.

—
STATUTS

L'an deux mille douze

Le onzième jour du mois d'octobre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CPPIB (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Hong Kong ayant son siège social à 11/F York House, The Landmark, 15 Queen's Road Central, Central, Hong Kong et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1702575

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Dorna-SBK Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le conseil de gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

2.2. Il peut être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine qu'ils soient.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et reconnaissances de dette et d'autres instruments de dette ou de capital. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'instruments de dette ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie A sous forme nominative (les Actions de Catégorie A) et huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales de catégorie B sous forme nominative (les Actions de Catégorie B), chaque action ayant une valeur nominative d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le détenteur des Actions de Catégorie A aura droit à quarante-neuf pour cent (49%) de la valeur nette des actifs de la Société et le détenteur des Actions de Catégorie B aura droit à cinquante-et-un pour cent (51%) de la valeur nette des actifs de la Société.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente envers la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné par les associés en assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par deux gérants ou plus, qui seront nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée et les conditions de leur mandat. Si la Société a plus d'un associé, la nomination au conseil sera soumise à l'approbation des associés à l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

Ces gérants constitueront un conseil de gérance comprenant un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B ou plus. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans raison quelconque), dans la mesure où, nonobstant l'article 13.2. des Statuts, si la Société a plus d'un associé, une telle révocation est soumise à l'approbation des associés à l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant A et un gérant B de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant A au siège social de la Société ou à tout autre lieu désigné dans les limites de la municipalité de Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à la condition qu'au moins un gérant A soit présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et le vote favorable d'au moins un gérant A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Nonobstant ce qui précède et sous réserve de toutes les lois applicables, le conseil de gérance n'approuvera pas l'exercice de tout droit de vote que détient la Société dans ses filiales relatifs à l'élection d'administrateurs (ou gérants) au conseil et la révocation d'administrateurs (ou gérants) du conseil de telles filiales tant qu'il n'a pas obtenu, d'abord, l'approbation des associés à l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Nonobstant la phrase précédente, tous les gérants doivent être physiquement présents au Luxembourg afin de participer à la réunion du conseil de gérance au moins une fois dans l'année.

9.7. Dans les cas où il n'est pas possible de convoquer une réunion du conseil de gérance, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et contraignantes comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures conjointe ou individuelle de toutes les personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Sauf disposition contraire des Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Nonobstant l'article 13.2. des Statuts, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de bénéfices et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à n'importe quel moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes ou inventaire ou rapport montre que des fonds ou autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice financier précédent, augmentés des bénéfices reportés en avant et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des montants qui doivent être alloués à la réserve légale;
- (iii) endéans les deux (2) mois de la date de l'état comptable, le conseil de gérance doit prendre la résolution de distribuer les dividendes intérimaires; et
- (iv) il a été assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés conformément aux dispositions de l'article 6.1. des Statuts, tel que le détenteur d'Actions de Catégorie A aura droit à quarante-neuf pour cent (49%) de tout boni de liquidation et le détenteur d'Actions de Catégorie B aura droit à cinquante et un pour cent (51%) de tout boni de liquidation

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale.

17.1. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales impératives ou d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société CPIB (Hong Kong) Limited pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Évaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à 1.150,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

- Monsieur James LYONS, directeur de société, né le 14 décembre 1968 à York (Canada), résidant professionnellement au 1, Queen Street East, CDN-M5C 2 W5 Toronto (Canada);

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier DORIER, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Monsieur Herman SCHOMMARZ, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the eleventh day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CPPIB (Hong Kong) Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 11/F York House, The Landmark, 15 Queen's Road Central, Central, Hong Kong and registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1702575,

here represented by M. Max Mayer, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Dorna-SBK Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the board of managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by three thousand seven hundred fifty (3,750) class A shares in registered form (the Class A Shares) and eight thousand seven hundred and fifty (8,750) class B shares in registered form (the Class B Shares), each share having a nominal value of one Euro (EUR 1), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The holder of the Class A Shares shall be entitled to forty-nine per cent (49%) of the net asset value of the Company and the holder of the Class B Shares shall be entitled to fifty-one per cent (51%) of the net asset value of the Company.

6.2. The Company's shares are indivisible as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by two or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term and terms of their respective offices. If the Company has more than one shareholder, the appointment to the board shall require the approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

Such managers will constitute a board of managers comprised of one or more A managers and one or more B managers. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum (without any reason), provided that, notwithstanding article 13.2. of the Articles, if the Company has more than one shareholder, such dismissal shall require the approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not shareholders, by one A manager and one B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any A manager at the registered office of the Company or anywhere else within the boundaries of the municipality of Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, or by facsimile or e-mail of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager of the Company may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the Company as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that at least one A manager shall be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast with the favourable vote of at least one A manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting. Notwithstanding the foregoing and subject to all applicable laws, the board of managers shall not approve the exercise of any voting rights which the Company has in its subsidiaries relating to the election of directors (or managers) to and the removal of directors (or managers) from the boards of such subsidiaries without having first obtained the approval of shareholders at the general meeting of shareholders of the Company representing at least three quarters (75%) of the share capital of the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Notwithstanding the previous sentence, all managers shall be physically present in Luxembourg in order to attend a meeting of the board of managers at least once a year.

9.7. In cases where it is not possible to convene a meeting of the board of managers, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A manager and a B manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the texts of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Unless otherwise provided in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2. of the Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the indebtedness of the managers, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds or other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the prior financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and amounts to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution.

16.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of multiple shareholders, to the shareholders in accordance with the provisions of article 6.1. of the Articles, such that the holder of the Class A Shares shall be entitled to forty-nine per cent (49%) of any surplus and the holder of the Class B Shares shall be entitled to fifty-one per cent (51%) of any surplus.

VII. General provision

Art. 17. General Provision.

17. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by CPPIB (Hong Kong) Limited prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

135778

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1.150,- EUR.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:
The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

Manager of category A:

- Mr James LYONS, company director, born on the 14th December 1968 at York (Canada) and residing professionally at 1, Queen Street East, CDN-M5C 2 W5 Toronto (Canada);

Managers of category B:

- Mr Olivier DORIER, company director, born on the 25th September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mr Herman SCHOMMARZ, réviseur d'entreprises, born on the 20th November 1970 in Amersfoort (South Africa) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138587/455.

(120183261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

T.A.N. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 74.944.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138920/10.

(120183035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

First & Business Lounges S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.904.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FIRST & BUSINESS LOUNGES S.A. en enseigne AIR SALONS AEROPORT INTERNATIONAL, avec le siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 8 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012140506/21.

(120184572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Timberland Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 20B, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 145.557.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138925/9.

(120182942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Second Euro Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.278.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Second Euro Industrial Properties, a private limited company having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 96046,

represented by Mr Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(I) The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) The appearing party, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw up what follows:

The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company Second Euro Industrial Finance S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg number B 100278, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 7th of April 2004, published in the Mémorial C number 594 of the 9th of June 2004 (the "Company").

(III) The appearing party recognizes to have full knowledge of the decisions to be taken on basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation.
2. Appointment of 3 new managers.
3. Reorganization of the powers of signature of the managers. (IV) That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 12. (last paragraph).** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager."

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional managers of the Company for an undetermined period with effect on January 1, 2012:

- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, born in Amersfoort (South Africa), on the 20th of November 1970, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mr Lee HAUSMAN, born in Seoul (South Korea), on the 28th of August 1978, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mrs Cherine ABOULZELOF, born in Beirut (Lebanon), on the 31st of October 1971, residing professionally at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

Third resolution

The sole shareholder decides to reorganize the powers of signature of the managers of the company as follows.

A Managers:

Mr Olivier DORIER and Mr Hermann SCHOMMARZ;

B Managers:

Mr Justin CHUTER, Mr Lee HAUSMAN and Mrs Cherine ABOULZELOF.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day name at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Second Euro Industrial Properties, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 96046,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(I) La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Second Euro Industrial Finance S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 100278, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 594 du 9 juin 2004 (la "Société").

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

2. Nomination de 3 nouveaux gérants.

3. Réorganisation des pouvoirs de signature des gérants.

(IV) Que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

" Art. 12. (Dernier alinéa). La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme gérants supplémentaires de la société pour une période indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2012:

- Monsieur Hermann-Günter Schommarz, né à Amersfoort (Afrique du Sud), le 20 novembre 1970, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Monsieur Lee HAUSMAN, né à Seoul (Corée du Sud), le 28 août 1978, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Madame Cherine ABOULZELOF, née à Beyrouth (Liban), le 31 octobre 1971, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni.

Troisième résolution

L'associée unique décide de réorganiser les pouvoirs de signature des gérants de la société comme suit:

Gérants A:

Monsieur Olivier DORIER et Monsieur Hermann SCHOMMARZ;

Gérants B:

Monsieur Justin CHUTER, Monsieur Lee HAUSMAN et Madame Cherine ABOULZELOF.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2012. Relation GRE/2012/3612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138879/111.

(120182846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 164.309.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138926/10.

(120182930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Transocean Drilling Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.527.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Adrian Blake gérant, de la Société a été acceptée avec effet au 24 septembre 2012; et
2. Monsieur Robert John Gibb, né le 23 janvier 1956 à Aberdeen, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 25 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138928/17.

(120182834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Value Chain Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 169.642.

Extrait du Procès-Verbal de la résolution extraordinaire des associés de VALUE CHAIN MANAGEMENT SàRL tenue au siège social le 18 octobre 2012

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège de la société de L-3835 Schifflange 39, route d'Esch à L-3871 Schifflange 13, rue de la Paix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012138960/15.

(120183396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.012.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.265.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation with primary offices located at 2605 Fernbrook Lane, N. Plymouth, Minnesota,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 September 2012.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.265 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 757 dated 19 April 2011, page 36308.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 15 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2732 dated 9 November 2011, page 131110, as rectified by a deed of the undersigned notary, on 7 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1172 dated 9 May 2012, page 56235.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) so as it bring it from its current amount of eight hundred and twenty one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 821,012,500.-) represented by thirtytwo million eight hundred forty thousand five hundred (32,840,500.) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"), to an amount of seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 771,012,500) represented by thirty million eight hundred and forty thousand five hundred (30,840,500) Shares, by cancellation of two million (2,000,000) Shares (the "Cancelled Shares");

2. Decision to repay to Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation with primary offices located at 2605 Fernbrook Lane, N. Plymouth, Minnesota, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) corresponding to the aggregate nominal value of the Cancelled Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company, as amended and restated from time to time (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) so as to bring it from its current amount of eight hundred and twenty one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 821,012,500.-) represented by thirty-two million eight hundred forty thousand five hundred (32,840,500.) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"), to an amount of seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 771,012,500) represented by thirty million eight hundred and forty thousand five hundred (30,840,500) Shares, by cancellation of two million (2,000,000) Shares (the "Cancelled Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to repay to the Sole Shareholder an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) corresponding to the aggregate nominal value of the Cancelled Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 771,012,500 (seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros) represented by 30,840,500 (thirty million eight hundred and forty thousand five hundred) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Johnson Controls Holding Company, Inc., une société (corporation) de droit Delaware, ayant son établissement principal au 2605 Fernbrook Lane, N. Plymouth, Minnesota,

ici représentée par Melle Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 septembre 2012.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.251 (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 757 en date du 19 avril 2011, page 36308.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2732 en date du 9 Novembre 2011, page 131110, tel que rectifié par acte du notaire instrumentant du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172 en date du 9 May 2012, page 56235.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) afin de le porter de son montant actuel de huit cent vingt-et-un millions douze mille cinq cents Euros (EUR 821.012.500,-) représenté par trente-deux millions huit cent quarante mille cinq cents (32.840.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»), à un montant de sept cents soixante-et-onze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 771.012.500) représenté par trente millions huit cent quarante mille cinq cents (30.840.500) Parts Sociales, par l'annulation de deux millions (2.000.000) de Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées»);

2. Décision de repayer à Johnson Controls Holding Company, Inc., une société (corporation) de droit Delaware, ayant son établissement principal au 2605 Fernbrook Lane, N. Plymouth, Minnesota, associé unique de la Société (l'«Associé Unique») un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Annulées;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société, tels que modifiés et refondus (les «Statuts»), afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus; et

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) afin de le porter de son montant actuel de huit cent vingt-et-un millions douze mille cinq cents Euros (EUR 821.012.500,-) représenté par trente-deux millions huit cent quarante mille cinq cents (32.840.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»), à un montant de sept cents soixante-et-onze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 771.012.500) représenté par trente millions huit cent quarante mille cinq cents (30.840.500) Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de repayer à l'Associé Unique un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Annulées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 771.012.500 EUR (sept cents soixante-et-onze millions douze mille cinq cents Euros) représenté par 30.840.500 (trente millions huit cent quarante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12810. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140919/144.

(120185523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Mak-System S.A., Société Anonyme,
(anc. General Soft S.A.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24-26, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 108.577.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 17 septembre 2012 que:

- a été élu aux fonctions d'administrateur:

* Monsieur Simon KISKOVSKI, né le 29 octobre 1944 à Dolno Divjaci (MKD), demeurant à SW7 2QA Londres (UK), 46, Princess Gate, Exhibition Road, en remplacement de Monsieur Tome VELJANOSKI, démissionnaire;

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur,

* Monsieur William Samson ALLOUCHE,

* Monsieur Emile WIRTZ

Leur mandat d'administrateur de la Société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140250/23.

(120184859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

TA EU Acquisitions II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.079.088,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.379.

—
Les comptes annuels concernant la période du 21 mars 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138930/14.

(120183573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

TA EU Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.480,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.381.

—
Les comptes annuels concernant la période du 21 mars 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138931/14.

(120183412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.502.

Les comptes annuels concernant la période du 21 mars 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138932/14.

(120183374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Logica Holdings Luxfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.447.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of September.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 135.678 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Logica Holdings Luxfour S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 137.447, incorporated by a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on March 6, 2008, published in the Mémorial C on April 24, 2008 under number 1009 and whose articles of association have lastly been amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, on April 11, 2008 published in the Mémorial C on March 3, 2010 under number 459 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by the conversion of a portion of the share premium in the amount of EUR 202,978,163.- (two hundred and two million nine hundred seventy eight thousand one hundred sixty three Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 100,621,950.- (one hundred million six hundred twenty one thousand nine hundred fifty Euros) to the amount of EUR 303,600,113.- (three hundred and three million six hundred thousand one hundred thirteen Euros);

2. Decrease of the corporate capital so as to bring it from its present amount of EUR 303,600,113.- (three hundred and three million six hundred thousand one hundred thirteen Euros) to the amount of EUR 100,621,950.- (one hundred million six hundred twenty one thousand nine hundred fifty Euro);

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

4. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided based on a balance sheet as at August 31, 2012 to increase the corporate capital of the Company by the conversion of a portion of the share premium in the amount of EUR 202,978,163.- (two hundred two million nine hundred seventy eight thousand one hundred sixty three Euros) so as to bring it from its present amount of

EUR 100,621,950.- (one hundred million six hundred twenty one thousand nine hundred fifty Euros) to the amount of EUR 303,600,113.- (three hundred and three million six hundred thousand one hundred thirteen Euros).

Evidence of the existence and Value of the share premium

Proof of the existence and value of the share premium in an amount of EUR 202,978,163.- (two hundred and two million nine hundred seventy eight thousand one hundred sixty three Euros) to be contributed to the corporate capital of the Company has been given to the notary by a certificate of managers of Logica Holdings Luxfour S.a r.l dated on September 19, 2012, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to decrease the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 303,600,113.- (three hundred and three million six hundred thousand one hundred thirteen Euros) to the amount of EUR 100,621,950.- (one hundred million six hundred twenty one thousand nine hundred fifty Euros).

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred million six hundred twenty one thousand nine hundred fifty Euros (EUR 100,621,950.-) represented by four million twenty four thousand eight hundred seventy eight (4,024,878) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve"

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the planned transaction have been estimated at about EUR 6.380.- (six mille trois cent quatre-vingt euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., une société constituée et organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.678 («l'Associé Unique»),

représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Logica Holdings Luxfour S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.447, constituée par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 6 mars 2008, publié au Mémorial C le 24 avril 2008 sous le numéro 1009 et dont les statuts ont été pour la dernière fois modifiés par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 avril 2008, publié au Mémorial C le 3 mars 2010 sous le numéro 459 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société, suivant l'agenda ci-dessous:

135788

Agenda

1. Augmentation du capital social par la conversion d'une portion de la prime d'émission d'un montant de EUR 202.978.163,- (deux cent deux million neuf cent soixante-dix-huit mille cent soixante-trois Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.621.950,- (cent million six cent vingt et un mille neuf cent cinquante Euro) au montant de EUR 303.600.113,- (trois cent trois million six cent mille cent treize Euros);
2. Diminution du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 303.600.113,- (trois cent trois million six cent mille cent treize Euros) au montant de EUR 100.621.950,- (cent million six cent vingt et un mille neuf cent cinquante Euros);
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé sur base d'une situation comptable au 31 août 2012, d'augmenter le capital social de la Société par la conversion d'une portion de la prime d'émission d'un montant de EUR 202.978.163,- (deux cent deux million neuf cent soixante-dix-huit mille cent soixante-trois Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.621.950,- (cent million six cent vingt et un mille neuf cent cinquante Euros) au montant de EUR 303.600.113,- (trois cent trois million six cent mille cent treize Euros).

Preuve de l'existence et de la valeur de la prime d'émission

La preuve de l'existence et de la valeur de la prime d'émission d'un montant de EUR 202.978.163,- (deux cent deux million neuf cent soixante-dix-huit mille cent soixante-trois Euros) à apporter au capital de la Société a été donnée au notaire par un certificat des gérants de Logica Holdings Luxfour S.à r.l. en date du 19 septembre 2012 qui restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de diminuer le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 303.600.113,- (trois cent trois million six cent mille cent treize Euros) au montant de EUR 100.621.950,- (cent million six cent vingt et un mille neuf cent cinquante Euros).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent million six cent vingt et un mille neuf cent cinquante Euros (EUR 100.621.950,-) représenté par quatre million vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-huit (4.024.878) parts sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le paiement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront chargés en raison de la transaction envisagée, sont estimés à environ 6.380,-EUR (six mille trois cent quatre-vingt euros).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour ni aucune autre requête en vue d'une discussion, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139544/148.

(120183665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

TA EU Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.382.

Les comptes annuels concernant la période du 10 mai 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138933/14.

(120183394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

TA EU Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.380.

Les comptes annuels concernant la période du 21 mars 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138934/14.

(120183362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Takajo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.958.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138935/9.

(120183072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Woolgate Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.014.

Suite à la démission de Monsieur Gérard DAVIS de sa fonction d'administrateur A de la Société, et de Messieurs François BROUXEL et Pierre METZLER de leurs fonctions d'administrateurs B, Mme Deirdre FOLEY, administrateur restant du conseil d'administration de la Société a, en date du 31 août 2012, coopté les personnes suivantes en tant qu'administrateurs B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à approuver leur nomination:

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, résidant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg;

- Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138978/17.

(120183551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Talia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.604.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 septembre 2012

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Nikolaos SOFRONIS, né le 15 mars 1965 à Gosselies (Belgique), demeurant au 52c, route de Luxembourg à L-7372 LORENTZWEILER.

Le mandat du Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2017 qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Référence de publication: 2012138936/13.

(120183055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.992.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et singé au Luxembourg, le 23 Octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012138956/13.

(120182962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012138939/11.

(120183126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Top Gérances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 112.297.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2012138945/12.

(120183059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Topstory Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 162.151.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138946/10.

(120183404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

G.W. Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 102.503.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée G.W. SERVICE G.m.b.H., avec le siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 8 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012140507/21.

(120184576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Financière Berlaimont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 169.607.

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Financière Berlaimont S.à r.l.", ayant son siège social à 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, RCS Luxembourg section B numéro 169607, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 18 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1820 du 19 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les vingt mille (20.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 3, premier alinéa, des statuts.

2) Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

135792

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, et même à des tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Les autres alinéas de l'article 3 resteront inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. DENNEWALD, Y. BIRGEN-OLLINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49821. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2012140812/53.

(120186291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Techlink S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.693.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme TECHLINK S.A., dont le siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 novembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme
Maître Geoffrey PARIS
Le liquidateur»

Référence de publication: 2012139083/19.

(120183489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.
